

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 6 octobre 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 28, 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2015

2015 DDEEES 217 Expérimentations de dispositifs innovants – montant de la redevance et conventions cadre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 15 septembre 2015 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer des conventions qui fixent et précisent les conditions d'expérimentation de dispositifs innovants ;

Sur le rapport présenté par Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer des conventions qui fixent et précisent les conditions d'expérimentation de dispositifs innovants, qu'ils soient déployés sur le territoire (convention d'occupation temporaire du domaine public avec redevance) ou nécessitent, pour valider leur pertinence, d'être testés auprès d'un panel d'utilisateurs (agents de la Ville, usagers...) ou d'utiliser des données de la Ville.

Article 2 : Dans le cas des expérimentations nécessitant une occupation temporaire du domaine publique le montant de la redevance est nul lorsque l'expérimentation est menée par une association à but non lucratif qui concourt à la satisfaction d'un intérêt général, fixé à 100 € par an et par expérimentation lorsque l'expérimentation ne donne pas lieu à la perception de revenus tirés de son activité et à 100 € par mois par projet expérimenté auxquels viendra s'ajouter un pourcentage de 8% sur le chiffre d'affaires hors taxes généré par l'expérimentation lorsque son objet est de faire évoluer un produit ou service sur une activité déjà rentable.

Article 3 : La recette correspondante sera constatée sur le chapitre 70, nature 70 323, rubrique 904 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2015 et ultérieurs.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO